

# Cahier du CEPI N° 18

## *Etude de positionnement stratégique de la branche « Lait et dérivés »*

### **PREAMBULE**

Pendant longtemps la Tunisie était l'un des rares pays au monde à avoir basé le développement du secteur laitier national sur la recombinaison de poudre de lait importée. Les unités de transformation étaient des entreprises publiques.

Le lait frais (pour l'industrialisation) avait été par conséquent totalement occulté.

Le virage (spectaculaire) date des années 90 avec notamment le lancement de la production de lait stérilisé produit à partir de lait frais sélectionné et conditionné en bouteilles PEHD. Actuellement la filière laitière Tunisienne est appelée à s'adapter pour affronter un nouveau défi, fondamentalement d'ordre qualitatif.

### **SITUATION NATIONALE**

Les entreprises de la branche « lait et dérivés » sont au nombre de 37, réparties par activité selon le tableau suivant :

Activité	Nombre d'entreprises
Centrales laitières	10
Yaourteries	7
Fromageries	20
Total	37

La valeur ajoutée de la branche se situe à 15%.

Les investissements enregistrés durant le IX<sup>ème</sup> plan ont totalisé le montant de 173 millions de dinars contre 76 millions de dinars pour le VIII<sup>ème</sup> plan, soit une augmentation de 13%.

Dans le cadre du programme de mise à niveau, 13 entreprises sont approuvées par le comité de pilotage (COPIL) pour un montant d'investissement de 76 millions de dinars.

Dans le cadre du programme national de la qualité, 3 entreprises de la branche ont été certifiées ISO 9002 Version 94.

### **SITUATION DE LA PRODUCTION**

La production de lait frais est d'un milliard de litres par an, réalisée par 150 000 éleveurs avec un effectif de 484 000 vaches ( 211 000 de race pure et 273 000 de race croisée).

La productivité moyenne du cheptel est inférieure à 2 200 litres par animal et par lactation.

Le tableau suivant montre la part en volume (équivalent litre de lait) de chacune des familles de produits de la filière lait :

Famille de produit	Volume en %
Poudre	4%
Fromages	8%
Yaourt et autres produits frais	13%
Lait de boisson	75%

### **SITUATION DE LA TRANSFORMATION**

La filière laitière tunisienne comprend un secteur formel ( lait collecté et industrialisé ) estimé à 55% et un secteur informel (autoconsommation et productions artisanales) estimé à 45% de la production totale.

La filière dispose d'un outil industriel de qualité.

Par ailleurs, le gouvernement tunisien soutient la filière lait, d'une part par des subventions ( prime à la réfrigération du lait, prime au stockage de lait UHT, prime au lait demi écrémé ) et d'autre part par l'encadrement de certains prix (prix minimum au producteur, prix de vente de lait demi écrémé).

### **SITUATION DE LA DISTRIBUTION**

La distribution demeure largement artisanale et atomisée avec tous les problèmes inhérents au

niveau de la chaîne de froid. La stérilisation du lait de consommation a apporté un élément de réponse, incomplet mais réel.

### **SITUATION INTERNATIONALE**

La transformation industrielle en Europe est fondamentalement le fait des grands groupes industriels privés ou coopératifs, disposant d'usines spécialisées d'une capacité de plusieurs centaines de tonnes par jour. On peut considérer la restructuration du secteur industriel européen désormais achevée depuis plusieurs années.

Selon les pays de l'Union Européenne, la livraison aux laiteries se situe dans une fourchette de 90% à 95% de la production.

Le prix moyen du lait varie selon les pays de l'Union Européenne dans une fourchette de 0.26 à 0.35 euros.

La qualité du lait est connue au niveau de chaque producteur de l'Union Européenne, et ce quelque soit la taille des producteurs. Sont ainsi systématiquement analysés au minimum deux fois par mois la composition du lait et sa qualité sanitaire. Le paiement du lait s'effectue systématiquement selon sa qualité et sa composition et les laits pauvres ou médiocres ont totalement disparu du paysage laitier Européen. En Tunisie et en Turquie, le paiement du lait à la qualité n'existe pas.

Les indices de consommation en Europe varient de 200 à 500 litres par habitant et par an, avec les indices les plus élevés en Europe du Nord et les indices les moins élevés en Europe du Sud. L'indice de consommation en Tunisie est de l'ordre de 100 litres équivalent par habitant et par an.

### **COMPARAISON INTERNATIONALE**

L'analyse du tableau de Benchmarking, établi par référence à cinq pays, à savoir, l'Inde, le Maroc, la Turquie, la Pologne et le Portugal montre que :

- Sur le plan transformation industrielle, la Tunisie occupe une position plus que honorable. Sous cet angle, elle peut aisément se comparer aux pays les plus performants du panel pris en compte et notamment la Pologne et le Portugal;
- Le maillon faible de la filière tunisienne réside dans sa partie amont et tout

particulièrement le lien qui va du producteur à l'usine ;

- En terme de qualité du lait, à l'exception de la Turquie, tout les autres pays font mieux que la Tunisie;
- Des cinq pays considérés, la Tunisie est le pays ou l'Etat est le plus présent, sinon omniprésent ;
- A la différence de la Tunisie, les subventions sont rarement accordées au niveau des prix mais préférentiellement au niveau des investissements productifs, qu'il s'agisse des éleveurs, des centres de collectes ou des usines ;
- Si l'on compare les organisations mises en place au niveau de la production primaire, on constate que les pays performants reposent essentiellement sur des organisations coopératives.

### **ACTIONS À ENTREPRENDRE**

#### **\*L'amélioration de la qualité du lait :**

- mise en place, à tous les niveaux, d'un système de contrôle prohibant l'utilisation industrielle des laits mouillés ou trafiqués ;
- mise en place d'un système de paiement différentiel à la qualité de tous les laits à usage industriel ;
- mise en place d'accord contractuels d'achat de lait au niveau des producteurs ou des centres de collecte pour tout le lait à usage industriel.

#### **\*La restructuration du secteur fromager :**

- attribuer des subventions aux usines impliquées dans une mise à niveau ;
- détaxation des matériels, équipements et services relatifs à la modernisation des usines et à la mise à niveau du secteur ;
- exonération de TVA sur les fromages affinés pendant la phase de remise à niveau de la filière.

### **CRÉATION D'ENTREPRISES ET PARTENARIAT**

L'étude a permis d'identifier 3 fiches action et une fiche projet à promouvoir. Elle a aussi présenté 7 partenaires potentiels.